

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/32

Objet : Convention pour l'entretien des sentiers PDIPR sur le Grésivaudan

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie Eric SANDRAZ	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à MOREL Véronique	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix): 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention pour l'entretien des sentiers PDIPR sur le Grésivaudan

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), décrit par la loi du 22 juillet 1983, est un outil administratif et juridique de compétence départementale, permettant le maintien des chemins ruraux et la protection de ce patrimoine au profit de la pratique de la randonnée pédestre, du VTT, du trail et des activités équestres.

Sur son territoire isérois (hors secteur métropolitain), le PNRC est l'interlocuteur unique et délégataire par voie de convention avec le Département pour la définition, la cohérence, la maintenance et la valorisation touristique du réseau PDIPR. A ce titre le PNRC :

- Perçoit une subvention annuelle pour l'entretien courant des itinéraires hors routes et pistes forestières. A ce jour la subvention s'élève à 48 300€ pour l'entretien de 483 km de chemins, sentiers et sentes.
- Dépose pour le compte des EPCI les demandes de subvention afférentes aux travaux d'investissement liés à l'assise des sentiers et pose/dépose d'équipements types passerelles, équipement de sécurité...

OBJET

Afin d'assurer la cohérence de gestion, d'information et de valorisation du réseau de chemins de randonnée, un travail partenarial est mis en place entre le PNRC et les intercommunalités compétentes.

La présente convention permet d'établir les principes de partenariat entre le PNRC et Le Grésivaudan pour les 12 communes qu'ils ont en commun.

Le périmètre concerné compte 240 km de réseau PDIPR dont 186 km en chemins, sentiers et sentes.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la convention au titre de l'année 2022,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

